

ASSEMBLÉE NATIONALE7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2070

présenté par

Mme Florence Goulet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 26 TER

Supprimer cet article;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est la déclinaison de l'article 4 bis pour les outre-mer; il convient donc de supprimer la création d'un nouvelle filière de régularisation.